

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs  
de modules photovoltaïques en silicium cristallin et leurs composants essentiels (cellules)  
originaires ou en provenance de Chine**

**(Réglementations antidumping et antisubvention)**

Conformément aux avis 2015/C 413/08 et 2015/C 413/09 publiés le 12 décembre 2015, les opérateurs sont informés que la société Era Solar Co. Ltd change de nom et devient **Zhejiang Era Solar Technology Co., Ltd.**

Le code additionnel TARIC (CACO) B 818 fait donc référence désormais à Zhejiang Era Solar Technology Co., Ltd. pour les mesures de droits antidumping et compensateur applicables au titre des règlements d'exécution (UE) n° 1238/2013 et (UE) n°1239/2013 (JO L 325/13) et les engagements acceptés par la décision d'exécution 2013/707/UE (JO L 325/13).